

**Table ronde du 21 septembre 2017 de 18h 30 à 20h  
(suivie d'un cocktail)  
« Dialogue des droits des sociétés au Luxembourg »**

Banque de Luxembourg, 14 boulevard Royal Luxembourg

Cette conférence a pour but de mettre en évidence à la fois les rapprochements entre le droit luxembourgeois des sociétés (modernisé par la loi du 10 août 2016) et le droit français, mais aussi le particularisme du droit luxembourgeois des sociétés.

Elle sera animée par André Prüm, Professeur à l'Université du Luxembourg et Yann Paclot, Professeur à l'Université Paris Sud.

Le panel des orateurs comprendra (par ordre alphabétique) :

- Isabelle Corbisier, Professeur associé à l'Université du Luxembourg
- Cintia Martins, associée « Elvinger, Hoss & Prussen »
- Jean-Paul Spang, associé « Kleyr Grasso »
- Alain Steichen, associé « Bonn, Steichen & Partners »
- Alain Theimer, Avocat à la Cour (Luxembourg) et au Barreau de Paris.